

Aux épargnants,

Les membres du Conseil des gouverneurs sont fiers de servir les intérêts des fonds RBC et des épargnants qui font confiance à l'intégrité et aux compétences de RBC Gestion d'Actifs Inc., le gérant des fonds.

Le 1^{er} décembre 2006, le Conseil des gouverneurs a été nommé comité d'examen indépendant des fonds RBC et d'autres fonds communs de placement gérés par le gérant, conformément aux dispositions du nouveau *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*.

Les commissions des valeurs mobilières ont confié au Conseil des gouverneurs le rôle précis d'examiner les questions de conflits d'intérêts relevées et soumises au Conseil par RBC Gestion d'Actifs Inc., puis de donner son approbation ou de faire des recommandations. Notre priorité consiste à déterminer si les actions envisagées par le gérant fourniront des résultats justes et raisonnables en ce qui a trait aux fonds communs.

En novembre 2007, les dispositions du *Règlement 81-107* relatives au Conseil des gouverneurs étaient en vigueur depuis une année complète. Nous avons continué à rencontrer le gérant sur une base trimestrielle et avons obtenu des comptes rendus périodiques fournis par le gérant à l'égard de la conformité avec ces dispositions. En septembre 2007, nous avons procédé à l'examen et à l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des politiques et des procédures relatives aux questions de conflits d'intérêts liées aux fonds RBC.

Afin de gérer efficacement sa charge de travail, le Conseil des gouverneurs compte sur l'initiative et les recommandations de ses trois sous-comités : le Comité consultatif financier, le Comité sur les conflits en placement et le Comité de la gouvernance. En novembre 2007, nous avons procédé à l'évaluation de notre efficacité en tant que Conseil, de l'efficacité de chaque sous-comité ainsi que de l'efficacité et de l'apport de chaque membre du Conseil. Conformément aux exigences, nous avons également évalué la rémunération et l'indépendance des membres du Conseil.

Le Conseil des gouverneurs continue d'assumer le rôle important qui consiste à faire des recommandations à RBC Gestion d'Actifs Inc. sur d'autres questions liées à la gestion des fonds RBC. Grâce aux renseignements sur le secteur d'activité et à la formation continue que nous fournit le gérant, nous pouvons maintenir des normes rigoureuses et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gouvernance des fonds communs de placement.

Nous sommes heureux de publier, par la présente, le deuxième rapport annuel aux porteurs de parts des fonds RBC.

Le président du Conseil des gouverneurs,



Lloyd R. McGinnis, OC, P.Eng.

Le 31 décembre 2007

Membres du Conseil des gouverneurs		États de service au sein de l'ancien Conseil consultatif des gouverneurs
Nom	Lieu de résidence	Nomination initiale ¹
Lloyd R. McGinnis Président du Conseil des gouverneurs	Winnipeg (Manitoba)	Juillet 1994
Michael G. Thorley ^{2,7} Vice-président du Conseil des gouverneurs	Toronto (Ontario)	Juillet 1994
Selwyn B. Kossuth ^{5,7}	Mississauga (Ontario)	Octobre 1995
Charles F. Macfarlane ⁷	Toronto (Ontario)	Septembre 2006
Linda S. Petch ⁶	Victoria (Colombie-Britannique)	Mai 2006
Elaine C. Phénix ³	Montréal (Québec)	Décembre 1999
Mary C. Ritchie ^{4,5}	Edmonton (Alberta)	Mars 2002
Joseph P. Shannon ⁶	Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse)	Février 1998
James W. Yuel ⁶	Saskatoon (Saskatchewan)	Décembre 2000

Aucun changement n'a été apporté à la composition du Conseil des gouverneurs au cours de l'exercice. Le Conseil des gouverneurs agit également à titre de comité d'examen indépendant des portefeuilles privés RBC.

Notes :

¹ Chaque gouverneur est membre du comité d'examen indépendant depuis sa création le 1^{er} décembre 2006.

² Président et membre du Comité sur les conflits en placement.

³ Président et membre du Comité de la gouvernance.

⁴ Président et membre du Comité consultatif financier.

⁵ Membre du Comité sur les conflits en placement.

⁶ Membre du Comité de la gouvernance.

⁷ Membre du Comité consultatif financier.

Portefeuille de titres

a) Fonds

Au 31 décembre 2007, un maximum de 10 % des parts de chaque série des fonds était la propriété effective, directement ou indirectement, de l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs.

b) Gérant

Au 31 décembre 2007, aucun membre du Conseil des gouverneurs n'avait la propriété effective, directement ou indirectement, d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote ou de titres de participation détenus par le gérant.

c) Fournisseurs de services

Au 31 décembre 2007, moins de 0,01 % des titres de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou de titres de participation de la Banque Royale du Canada était la propriété effective, directement ou indirectement, de l'ensemble des membres du Conseil des gouverneurs.

Rémunération et indemnités

La rémunération globale versée par les fonds au Conseil des gouverneurs, en sa qualité de comité d'examen indépendant des fonds pour l'exercice, s'est chiffrée à 269 280 \$. Ce montant a été réparti entre les fonds.

Aucune indemnité n'a été versée par les fonds au Conseil des gouverneurs au cours de l'exercice.

Au moins une fois par année, le Comité de la gouvernance et le Conseil des gouverneurs examinent la rémunération du Conseil des gouverneurs, en tenant compte des facteurs suivants :

1. les intérêts fondamentaux des fonds;
2. le fait que chaque fonds doit payer sa part raisonnable de la rémunération du Conseil des gouverneurs à même l'actif du fonds;
3. le fait que la rémunération versée au Conseil des gouverneurs par chacun des fonds devrait correspondre justement et raisonnablement aux avantages généraux et particuliers revenant à chaque fonds;
4. le nombre, la nature et la complexité des fonds dont les intérêts sont défendus par le Conseil des gouverneurs;
5. la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du Conseil des gouverneurs.

Questions de conflits d'intérêts

Le Conseil des gouverneurs n'a connaissance d'aucune question de conflit d'intérêts concernant le gérant qui aurait été soumise au Conseil et dont la recommandation du Conseil n'aurait pas été favorable.

Le Conseil des gouverneurs n'a connaissance d'aucune question de conflit d'intérêts concernant le gérant relativement à laquelle le gérant n'aurait pas respecté les conditions imposées en vertu de la recommandation ou de l'approbation du Conseil.

Au cours de l'exercice, le gérant s'est conformé aux approbations et aux instructions permanentes formulées par le Conseil des gouverneurs et énumérées ci-dessous. Dans chacun des cas, les instructions permanentes exigeaient que le gérant se conforme aux politiques et aux procédures connexes et qu'il présente périodiquement un compte rendu au Conseil des gouverneurs.

Approbations et instructions permanentes

1. Permettre aux fonds d'acheter des titres émis par la Banque Royale du Canada
2. Permettre aux fonds de participer à des opérations de placement de titres menées par des apparentés
3. Permettre aux fonds de conclure des opérations de contrepartie sur titres de participation et de créance avec des apparentés
4. Permettre les opérations entre fonds.

Le gérant a reçu des recommandations favorables et des instructions permanentes en ce qui concerne les questions de conflits d'intérêts visées par les politiques énumérées ci-dessous. Dans chacun des cas, les instructions permanentes exigeaient que le gérant se conforme aux politiques et aux procédures connexes et qu'il présente périodiquement un compte rendu au Conseil des gouverneurs.

Recommandations favorables et instructions permanentes

1. Politique sur les opérations personnelles des employés
2. Politique sur les charges liées aux fonds, y compris les charges liées aux apparentés
3. Politique en matière de rabais de courtage sur titres gérés
4. Politiques en matière de négociation, y compris la sélection de courtiers et l'attribution des opérations
5. Politique sur l'évaluation à la juste valeur des placements
6. Politique de correction des erreurs touchant la valeur liquidative
7. Politique de vote par procuration
8. Politique sur la négociation excessive
9. Politique à l'égard des importants porteurs de parts
10. Politique sur les paiements, les cadeaux et les divertissements.

Fonds RBC

Fonds des marchés monétaires

Fonds de bons du Trésor canadien RBC⁵
Fonds du marché monétaire canadien RBC⁷
Fonds du marché monétaire Plus RBC⁹
Fonds du marché monétaire américain RBC⁵
Fonds du marché monétaire \$US Plus RBC⁹

Fonds de revenu

Fonds canadien de revenu à court terme RBC⁷
Fonds d'obligations RBC⁷
RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes⁶
Fonds indiciel obligataire canadien RBC¹
Fonds de revenu mensuel RBC¹⁰
Fonds de revenu américain RBC⁴
Fonds d'obligations étrangères RBC⁷
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC⁷
Fonds mondial à rendement élevé RBC⁷
Portefeuille de trésorerie RBC²
Portefeuille de trésorerie évolué RBC²

Fonds équilibrés

Fonds équilibré RBC¹⁴
Fonds de revenu à gestion fiscale RBC¹⁰
Fonds de croissance équilibré RBC⁸
Fonds équilibré Jantzi RBC³
Portefeuille prudence sélect RBC²
Portefeuille équilibré sélect RBC²
Portefeuille de croissance sélect RBC²
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC²
Portefeuille prudence choix sélect RBC²
Portefeuille équilibré choix sélect RBC²
Portefeuille de croissance choix sélect RBC²
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC²
Fonds d'éducation Objectif 2010 RBC¹
Fonds d'éducation Objectif 2015 RBC¹
Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC¹
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC¹

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de dividendes RBC¹⁴
Fonds d'actions canadiennes RBC⁷
Fonds actions canadiennes Jantzi RBC³
Fonds indiciel canadien RBC¹
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC⁴
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC⁴
Fonds diversifié de fiducies canadiennes de revenu RBC¹⁰

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds nord-américain de dividendes RBC¹¹
Fonds nord-américain de valeur RBC¹⁰
Fonds nord-américain de croissance RBC⁷

Fonds d'actions américaines

Fonds d'actions américaines RBC⁷
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC¹⁰
Fonds indiciel américain RBC¹
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC¹
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC⁷
Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC⁷
Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC¹⁰
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC¹²
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC³

Fonds d'actions internationales

Fonds d'actions internationales RBC¹⁰
Fonds international indiciel neutre en devises RBC¹
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC⁷
Fonds d'actions européennes RBC¹⁰
Fonds d'actions asiatiques RBC¹⁰

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC¹⁴
Fonds actions mondiales Jantzi RBC³
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC¹⁰
Fonds mondial d'énergie⁴
Fonds mondial de métaux précieux¹³
Fonds mondial de consommation et finance RBC⁴
Fonds mondial des sciences de la santé RBC⁴
Fonds mondial de ressources RBC⁴
Fonds mondial de technologie RBC⁴

Fonds RBC DVM

Fonds spécifique nord-américain RBC DVM⁹
Fonds spécifique canadien RBC DVM⁶
Fonds spécifique international RBC DVM⁶
Portefeuille mondial équilibré RBC DVM⁶
Portefeuille mondial de croissance RBC DVM⁶
Portefeuille mondial d'actions RBC DVM⁶

¹ Placement de parts de série A seulement.

² Placement de parts de série A et de série Conseillers seulement.

³ Placement de parts de série A, de série D et de série F seulement.

⁴ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D et de série F seulement.

⁵ Placement de parts de série A, de série D, de série I et de série O seulement.

⁶ Placement de parts de série Conseillers et de série F seulement.

⁷ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série I et de série O seulement.

⁸ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T, de série D et de série F seulement.

⁹ Placement de parts de série A et de série F seulement.

¹⁰ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O seulement.

¹¹ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T, de série D, de série F et de série O seulement.

¹² Placement de parts de série A, de série D, de série F et de série O seulement.

¹³ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série I seulement.

¹⁴ Placement de parts de série A, de série Conseillers, de série T, de série D, de série F, de série I et de série O.